

Besançon, le 21 septembre 2015

Rectorat

Division des
examens et concours

D.E.C. 1

**RAPPORT DU JURY D' EXAMEN PROFESSIONNEL DE
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

Session 2015

❖ **EPREUVE ORALE LE : 18 février 2015**

❖ **NOMBRE DE POSTES : 6**

INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS / LISTE PRINCIPALE	ADMIS / LISTE COMPLEMENTAIRE
21	16	10	6	-

I. LE CONCOURS :

1. Conditions d'accès

- ❖ Etre secrétaire administratif de classe supérieure
- ❖ Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

2. Les épreuves

a) Epreuve écrite d'admissibilité

Examen et notation du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Coefficient : 3

b) Epreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ, un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de 5 minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité.

Durée : 25 minutes – Coefficient : 5

II . LES CANDIDATS

1. STATISTIQUES INSCRIPTION

1.1. Répartition hommes / femmes

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Hommes	3	3	2
Femmes	13	7	4

1.2. Répartition générale par tranche d'âge

AGES	20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans +	TOTAL
	-	-	1	5	10	16

2. STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITE

2.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	Total présents	Moyenne
Ecrite	1	0	9	0	9	12.89

2.2. Répartition par tranche d'âge

20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans et +	TOTAL
-	-	1	2	6	9

3. STATISTIQUES A L'ADMISSION

3.1. Moyennes de notes par épreuve

Epreuve	Absents	Note < 10	Note > 10	Copies blanches Copies annulées	TOTAL	Moyenne
Entretien jury	0	0	6	0	6	14.67

3.2. Répartition par tranche d'âge

20-25 ans	26-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41 ans et +	TOTAL
-	-	1	2	3	6

III . LES EPREUVES ET LES ATTENTES DU JURY

1 – Epreuve d'admissibilité :

L'esprit de l'épreuve n'est pas toujours compris. Certains candidats sont trop focalisés sur l'aspect technique de leur poste et ne prennent pas le recul indispensable pour aborder les missions et les enjeux du poste occupé. Les candidats doivent travailler leur RAEP et ne pas faire une énumération des étapes de leurs parcours. Il est important de faire apparaître un plan structuré, synthétique en articulant les tâches accomplies et les compétences développées et tout aussi important de démontrer son positionnement dans son environnement de travail et de faire preuve d'ouverture d'esprit.

Le jury s'est attaché à évaluer la qualité de présentation, le respect des consignes, la construction du dossier (plan, qualité d'expression, orthographe, ...), la clarté des missions et des compétences présentées, la pertinence des annexes (*), la richesse du parcours et la formation professionnelle.

Le RAEP doit être travaillé, réfléchi pour attirer la curiosité du jury et ne laisser aucun doute sur l'intérêt des missions occupées.

(*) Les documents annexes sont généralement peu pertinents et ne comportent aucune note explicative du travail présenté.

2 – Epreuve orale :

Les candidats ont majoritairement très bien préparé leur présentation et le temps imparti a été totalement utilisé à deux exceptions près.

Cependant, il est à noter que la conclusion a été généralement peu précise, sans aucune projection du candidat dans son futur grade. Même si l'enjeu de cet examen professionnel n'entraîne pas un changement de poste, une réflexion personnelle sur les futurs emplois est appréciable.

Le jury apprécie les candidats capables de se positionner au sein de l'institution, comme cadre intermédiaire susceptible d'encadrer des personnels.

Le jeu des questions est plus délicat. La plupart des candidats sont manifestement de bons techniciens dans leur domaine. Néanmoins, le jury attend qu'ils puissent dépasser l'aspect purement technique de leurs fonctions et démontrer leur aptitude à se projeter et à avoir une vision plus globale de leurs postes en termes de mission. La plupart des candidats ont une bonne connaissance du système éducatif. En effet, il est essentiel que les candidats s'informent sur l'actualité générale de l'Education nationale et sur les différentes structures institutionnelles.

L'accès au grade de classe exceptionnelle répond à une logique de progression de carrière, et le jury cherche à connaître les motivations des candidats sur une projection dans des fonctions supérieures.

Trop peu de candidats démontrent de l'ambition lors de l'épreuve : ce grade est certes une reconnaissance professionnelle, mais il vise essentiellement à occuper des postes à responsabilité, en autonomie, sur lesquels trop peu de candidats se projettent concrètement.